Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_096-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 23 Juin 2026

Délibération n°2026-096	Classification 7.1 Décisions budgétaires
TARIFS 2026/2027 DU TRISKELL	

L'an deux mille vingt six, le vingt trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix sept juin deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Patronage Laïque, Rue Jules Ferry, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ — Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Secrétaire : Valérie DRÉAU — Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Rapporteur : Yann HIRIART — Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

La commission Numérique, Communication, Evènementiel culture et patrimoine a présenté la programmation culturelle de la saison 2026/2027 au Triskell.

Les tarifs des spectacles pour la saison 2026/2027 restent inchangés par rapport à la saison précédente. Toutefois, certains spectacles faisant l'objet de partenariats ou de conditions spécifiques nécessitent une évolution tarifaire à titre exceptionnel.

La règle est la suivante :
Pass Triskell en vente 15 euros (10 euros en tarif réduit : - de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA et AAH, personnes en situation de handicap).
Cette carte permet d'accéder dès le premier spectacle choisi à un tarif préférentiel.

Jeunes de – 18 ans : tous les spectacles sont au prix unique de 5 euros, sauf : The Mood for love, Givré, Si c'est sûr c'est pas peut-être, S'assurer ses propres murmures, Reggae Night.
DISPOSITIF PASS CULTURE ACCEPTE
Séances scolaires : 5 euros.
Tarifs généraux :
Tarif plein : 25 euros
Tarif réduit : 18 euros
Tarif plein avec carte Triskell : 20 euros
Tarif réduit avec carte Triskell : 12 euros

Exception faite de :
- Festival Rires en Scène (partenariat et billetterie spécifique) 12 euros + pass samedi et pass festival)
- Red Cardell (tarif unique à 15 euros)
- The Mood for love (harmonisation tarif avec partenaire : 26 / 18 / 12 euros)
- Givré – Gus (spectacle un peu plus cher : 30 / 26 / 22 / 18 euros
- Pourquoi les gros poils ont-ils un cœur d'artichaut (tarif tout public unique 10 euros)
- Si c'est sûr c'est pas peut-être (harmonisation tarif avec partenaire : tarif 10/8 euros)

S'assurer ses propres murmures (harmonisation tarif avec partenaire : 18 / 10euros)
Entre lien et chou, Baliou et Reggae night (tarif 12 / 10 euros)

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_096-DE

BILLETS SUSPENDUS : une billetterie généreuse et solidaire.
Le billet suspendu est un geste solidaire qui vise à offrir un billet à un inconnu.
Simple : vous achetez un billet supplémentaire que vous laissez au guichet, nous nous occupons du reste !
Conçu comme un système d'entraide, cette action est désintéressée, anonyme et facile d'accès pour les spectateurs généreux et les bénéficiaires.

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

- **FIXE** les tarifs du TRISKELL pour la saison 2026/2027.

Fait à Pont l'Abbé le 24 Juin 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,



Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_096-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Juin 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
DURAND David	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques		X	A donné procuration à Annie BRAULT
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
ROZEN Adèle	X		
TINCQ Alain	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie		X	A donné procuration à Marie-Pierre LAGADIC
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie		X	A donné procuration à Laurent MOTREFF
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou		X	A donné procuration à Alosia ROBERDEL
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 4

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction